

**Procédure pour l'attribution des codes d'identificateur
d'interrogateur(II) du SSR Mode S dans la région AFI**

1 Introduction

1.1 La région AFI a adopté des critères de planification pour la coordination internationale de l'attribution des codes d'identificateur d'interrogateur(II) du SSR Mode S.

1.2 Les critères de planification pour l'attribution des codes d'identificateur d'interrogateur (II) du SSR Mode S sont contenus dans l'Annexe 10, Volume IV et, dans une certaine mesure sont expliqués plus clairement dans le Manuel sur les systèmes de Radar secondaire de surveillance (SSR), Doc. 9684 de l'OACI. Ces dispositions, qui sont contenues dans l'Annexe 10 et qui concernent la coordination internationale des codes II, stipulent ce qui suit :

- a) 2.1.2.1.2 L'attribution des codes d'identificateur d'interrogateur (II), là où cela est nécessaire dans les zones de chevauchement, à travers les frontières internationales des régions d'information de vol, font l'objet d'accords régionaux de navigation aérienne
- b) 2.1.2.1.3 L'attribution des codes d'identificateur de surveillance(SI), là où cela est nécessaire dans les zones de chevauchement, font l'objet d'accords régionaux de navigation aérienne.

1.3 Le dispositif de blocage du SI ne peut pas être utilisé sauf si les transpondeurs Mode S à l'intérieur de la zone de couverture sont équipés pour ce faire. Pour cette raison, les critères de planification pour la région AFI ne s'appliquent pour le moment que pour l'utilisation des codes II 1-16 du SSR Mode S. Ces critères ne peuvent pas être utilisés pour la planification des codes SI 17 – 63.

1.4 Bien que les dispositions de l'Annexe X Vol. IV paragraphes 2.1.2.1.2 et 2.1.2.1.3 semblent quelquefois chevaucher, la principale exigence est que là où l'attribution des codes II peut causer une interférence nuisible à l'attribution des codes II à d'autres codes SSR internationaux (sol), la coordination est exigée.

1.5 Le plan régional de navigation aérienne AFI doit inclure:

- a) L'accord régional des critères de planification de l'attribution des codes II du SSR Mode S à appliquer dans la coordination internationale
- b) La procédure relative à la coordination des attributions des codes II du SSR Mode S.

2. Procédure pour l'attribution des Codes d'identificateur d'interrogateur (II) du SSR Mode S dans la région AFI

2.1 La Procédure pour l'attribution des Codes d'identificateur d'interrogateur (II) du SSR Mode S dans la région AFI vise à s'assurer que l'introduction des stations du SSR Mode S répond aux objectifs convenus de la stratégie de surveillance dans la région AFI.

2.2 L'application de cette procédure devrait veiller à ce que l'attribution des codes II des stations voisines du SSR Mode S réponde aux critères de planification convenus pour la coordination internationale au niveau régional et interrégional.

2.3 Cette procédure vise à s'assurer qu'à l'intérieur d'un Etat ou d'un groupe d'Etats AFI qui abritent ou qui ont l'intention d'abriter et d'exploiter des stations SSR Mode S, les codes II soient attribués eu égard aux critères de planification ainsi qu'aux objectifs et aux besoins de la région AFI.

2.4 Les Etats/Administrations qui ont l'intention de mettre en œuvre et d'exploiter une ou plusieurs stations SSR Mode S enverront leur demande au Bureau régional de l'OACI concerné (ESAF, WACAF).

Cette demande contiendra:

La liste des SSR Mode S installés ou prévus avec leurs coordonnées en format WGS 84.

Le **Formulaire de demande des codes II AFI (AFI-II CAF)** dûment rempli avec tous les détails pertinents qui peuvent être utiles (**cf. AppendiceA**).

2.5 Le bureau régional évaluera la demande, attribuera le code II, informera l'Etat et conservera une fiche temporaire. Le bureau régional conservera dans la base de données régionale une fiche finale de l'attribution après confirmation de la mise en œuvre effective du code par l'Etat et en informera, si nécessaire la région voisine concernée.

Les étapes de la procédure sont résumées à l'**Appendice B**.

-----FIN-----

AppendiceA

Formulaire de demande de codes II AFI (AFI-II CAF)

Nom de la station			
Emplacement de la station	Latitude	Longitude	Observations
			Format WGS84
Hauteur de la station	M		
Portée de la radio	NM		
Portée opérationnelle désignée	NM		
Groupage	Y/N		
Stations groupées			Noms et emplacement

Appendice B

Procédure pour l'attribution des codes d'identificateur d'interrogateur

(II) du SSR Mode S dans la région AFI

